

POLITIQUE ÉNERGÉTIQUE

CONSTATS ET PROPOSITIONS CFDT



SOMMAIRE

	Préambule	3
Principales tendances de la situation énergétique mondiale		4
	Analyse de la CFDT	6
	Propositions	8
	Annexes	12

PRÉAMBULE

L'énergie est un enjeu politique majeur et un sujet récurrent dans notre pays. Ce thème amène des débats souvent vifs sur les choix à opérer. La raison est que l'énergie touche à une diversité de thèmes qui sont au cœur de notre vie de citoyen et de sa qualité. Cette question renvoie à nos modes de vie, nos modes de consommation ou au pouvoir d'achat lorsque les prix s'envolent. Comment vivre mieux tout en consommant moins ? Comment permettre un accès de tous à l'énergie ? Quelle est la part de service public nécessaire pour une meilleure cohésion sociale ?

Elle renvoie aussi à notre capacité de recherche, d'innovation et de développement dans de nouvelles technologies. Mais dans le même temps cela doit interroger notre capacité à développer de nouvelles filières structurées. La gestion du risque sous toutes ses formes (pénurie d'approvisionnement, industriel, environnemental) est aussi un facteur à prendre en compte dans ce débat, ainsi que l'enjeu de l'indépendance énergétique de la France et de l'Union européenne (UE).

Enfin, les choix à opérer s'accompagnent d'interrogations légitimes sur la transparence, la démocratie, l'éthique et plus largement les conditions d'une acceptabilité par l'opinion publique du risque encouru ou encore les conséquences des décisions d'aujourd'hui qui ont une portée de long terme vis-à-vis des générations futures.

L'approche de ce sujet est complexe, demande de la pédagogie et d'avoir une connaissance de l'existant, des perspectives et des enjeux qui en découlent.

Cette note présente l'analyse de la CFDT des enjeux et du contexte, et propose un positionnement pour la France et l'Europe dans ce domaine.

PRINCIPALES TENDANCES DE LA SITUATION ÉNERGÉTIQUE MONDIALE

L'annexe donne des repères factuels concernant les mix énergétiques au niveau du monde, de l'Europe et des principaux pays qui pèseront par leurs choix.

Il ressort principalement de cette photographie et des tendances identifiées les points suivants.

- **Les énergies fossiles représentent encore, et de très loin, la plus grande part de l'énergie consommée dans le monde (88 %).**

La part du pétrole, première énergie mondiale, est en train de se stabiliser, en raison du plafonnement de la production pétrolière, alors que le charbon est encore en croissance.

Parmi les autres énergies, seuls le nucléaire et, dans les énergies renouvelables, l'hydraulique, atteignent des niveaux significatifs. Les autres énergies renouvelables, dominées par l'éolien, ne constituent que 1% de la production mondiale.

La demande d'énergie croît régulièrement pour répondre aux besoins d'une population mondiale en augmentation et dont le niveau de vie progresse. Entre le début et la fin du XX^e siècle, la consommation d'énergie mondiale a été multipliée par un facteur voisin de dix. Cela représente une croissance moyenne de 2,3% par an.

- **Les émissions de CO₂ liées à l'énergie représentent la majorité des émissions mondiales de gaz à effet de serre.**

À Cancún, les 192 pays réunis en 2010 sous la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC) ont convenu de poursuivre l'effort multilatéral de lutte contre le changement climatique d'origine humaine. À l'appui de cet effort, ils ont également fixé l'objectif environnemental de contenir l'augmentation de la température mondiale en dessous de 2°C en 2100.

L'énergie est un facteur essentiel du développement économique et social de nos sociétés. Les progrès réalisés au cours du XX^e siècle ont été accomplis grâce à l'utilisation d'une énergie abondante et bon marché, d'une grande souplesse d'utilisation. C'est ce qui a permis notre mode de vie actuel. Cette voie n'est plus durable.

Parmi tous les secteurs énergétiques, le secteur de l'électricité jouera un rôle central pour atteindre les objectifs de réduction des Gaz à effet de serre (GES). Il est en effet à l'origine de la plus grande source d'émission de CO₂, avec 38% de l'ensemble.

- **En Europe.**

La part des énergies fossiles dans le mix de l'UE est sensiblement inférieure à la moyenne mondiale (79% contre 88% au niveau mondial), principalement en raison du poids du nucléaire. La part des énergies renouvelables reste encore faible, mais progresse sensiblement. L'utilisation du charbon a diminué de 41% depuis 1990, avec un effet de substitution en faveur du gaz, qui a accru la dépendance à l'égard des sources d'approvisionnement russes (33% des importations de pétrole de l'UE et 39% des importations de gaz en 2007) du fait que les ressources (européennes) de Mer du Nord sont en voie d'épuisement.

Dans le cadre de sa communication sur la stratégie énergétique européenne pour la période 2011-2020, la Commission dessine la feuille de route destinée à répondre aux enjeux d'une politique énergétique durable. Selon elle cinq aspects primordiaux forment le socle de toute réflexion d'une politique déclinée au niveau national : **l'efficacité énergétique, la construction d'un marché énergétique intégré, l'amélioration de la sécurité et la sûreté énergétique, devenir le leader européen en matière de technologies et d'innovation énergétique, avoir une politique énergétique extérieure commune.**

Le mix énergétique français est caractérisé par le poids du nucléaire, le plus élevé au monde (seules la Suède, la Slovaquie et la Suisse dépassent 20 %), **qui lui permet d'afficher une part des énergies fossiles dans sa consommation énergétique de 55 %.** Seuls trois pays font mieux : la Norvège (35 %), la Suède (36 %) et la Suisse (50 %), grâce au nucléaire et à l'hydro-électricité ainsi qu'aux énergies renouvelables.

Après le drame japonais, la plupart des pays s'interrogent sur les options à prendre dans ce domaine. Deux cas de figure se côtoient pour l'essentiel.

Pour les uns, l'accident de Fukushima démontre que le risque nucléaire est trop grand et qu'il faut par conséquent renoncer à des projets de construction de centrales, ou encore inscrire une sortie à moyen terme de cette énergie, souvent en faisant le choix d'un mix composé d'énergies renouvelables et d'énergies fossiles. C'est un pari ambitieux sur l'innovation technologique.

Pour d'autres, le risque, notamment nucléaire, est un facteur incontournable qui doit être maîtrisé au maximum. Pour ceux-là, aucune modification dans les investissements programmés n'est prévue, sauf en matière de sécurité ou de formation des personnels. Malgré la mise à l'étude de scénarios à 50% de nucléaire, les déclarations du gouvernement mettent clairement la France dans ce camp.

Dans le même temps, que ce soit en Europe ou en France particulièrement, un audit et un test des centrales existantes est en cours afin de tirer les enseignements de l'accident japonais et de renforcer la sécurité sur l'ensemble du parc français et européen existant et à venir.

La CFDT est très impliquée dans la préparation de ces audits. La démarche adoptée, qui permet aux partenaires sociaux d'apporter leur expertise, est positive. Ainsi, la proposition de la CFDT d'élargir les tests aux facteurs humains et organisationnels a été retenue par l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN).

C'est bien dans ce contexte perturbé que ce document s'inscrit, en rappelant au préalable que les choix à faire sont avant tout politiques, même s'ils s'appuient sur l'histoire et donc sur des options prises par le passé ainsi que sur la réalité de l'existant. Les enjeux économiques, technologiques, environnementaux et l'acceptation sociale et sociétale font partie du débat et influenceront fortement les décisions.

ANALYSE DE LA CFDT

L'énergie est indispensable à **l'activité et au développement économique**. En ce sens, la politique énergétique doit assurer et sécuriser l'indépendance nationale et européenne sur le long terme. L'énergie est un élément important de compétitivité des entreprises, et déterminant pour l'attractivité économique des territoires et la cohésion de leur aménagement.

L'énergie est aussi au cœur d'une **approche de développement durable** avec la prise en compte du climat, des rejets de CO₂, de l'empreinte écologique, de l'indépendance énergétique, de la continuité de fourniture et enfin celle de la gestion des matières premières qui ne sont pas illimitées. La transition énergétique doit nous amener d'un modèle basé aujourd'hui à 80 % sur les énergies fossiles à un nouveau modèle énergétique dans lequel les énergies non carbonées seront dominantes.

Actuellement, au niveau européen, la politique énergétique se limite à l'addition de mix énergétiques nationaux très différents, sans débat ni arbitrage européen. Pourtant **une véritable politique énergétique communautaire est nécessaire** pour remplir les objectifs du développement durable, politique qui nécessitera de tenir compte des réalités de chaque pays, tant du point de vue des ressources disponibles que des infrastructures existantes.

Pour ces raisons, la CFDT soutient les mesures préconisées par la Commission et le positionnement de la Confédération européenne des syndicats (CES), qui vont dans le bon sens et peuvent faire l'objet d'une politique énergétique européenne (exemples : aides à l'efficacité énergétique, cohésion et mise à niveau des réseaux de transport d'électricité en Europe, etc.) dans un contexte où il est admis que le mix énergétique est une prérogative nationale.

Un objectif commun en faveur de l'environnement milite aussi pour la création d'un fonds d'investissement européen pour aider à investir dans les moyens de production et dans les infrastructures de transport, pour réduire la consommation d'énergie au niveau du bâtiment et du transport, mais aussi pour investir plus fortement dans les nouvelles technologies.

Pour la CFDT, un débat public sur la politique énergétique française est nécessaire. Trois types de scénarios sont actuellement avancés par différents acteurs :

- un scénario sans mesure additionnelle autre que celles envisagées dans le Grenelle de l'environnement (pas de baisse du nucléaire, mais accroissement des énergies renouvelables), mais avec un renforcement de la sécurité des sites nucléaires en fonction des audits en cours ;
- un scénario axé sur la réduction de la demande globale d'énergie primaire et sur le rééquilibrage du mix énergétique, avec notamment une part du nucléaire dans la production d'électricité¹ ramenée à la production en base, soit environ 60 % en 2030 contre 78 % aujourd'hui (la production en base correspond à

1. L'objectif de 60% (et le niveau actuel de 78%) correspond à la part du nucléaire dans la production d'électricité, et non pas à celle du nucléaire dans le mix énergétique français, tel qu'il est présenté en annexe.

un fonctionnement des centrales régulier et continu tout au long de l'année, mais ne répondant pas à un pic dans la demande (saisons, températures, heures de pointe) pour lequel le nucléaire est mal adapté);

- un scénario 100 % sans nucléaire.

La CFDT s'inscrit dans le deuxième scénario. **La CFDT milite en effet depuis de nombreuses années pour un mix énergétique équilibré afin, d'une part, de ne pas être dépendant d'une seule technologie et, d'autre part, de diversifier les approvisionnements de matières premières.** C'est tout le sens de notre désaccord concernant le réacteur pressurisé européen (EPR) de Penly et de notre soutien au programme d'investissement des éoliennes offshores en cours.

Dire aujourd'hui que l'on peut sortir totalement du nucléaire exige de construire un scénario crédible de remplacement. Or les technologies des énergies renouvelables (ENR) soulèvent encore aujourd'hui quelques problèmes (intermittence, distance entre lieux de production et de consommation). Même l'hydraulique est saturée dans notre pays. Par ailleurs, recourir plus massivement au gaz et au charbon comme le fait l'Allemagne serait contraire à notre engagement en faveur du climat du point de vue de l'environnement et nous rendrait un peu plus dépendant de pays tiers pour notre approvisionnement.

Les situations de la France et de l'Allemagne ne sont pas comparables, la France ayant fait du nucléaire un élément de compétitivité de façon excessive selon la CFDT. Cet excès limite de fait nos investissements dans les nouvelles technologies. L'Allemagne a fait le choix de maintenir une forte proportion de charbon dans son mix énergétique pour maintenir l'emploi et la cohésion sociale essentiellement mais, dans le même temps, mise sur les nouvelles technologies à travers les énergies renouvelables.

A contrario, pour des raisons diverses, la France est plus sensible que d'autres pays aux pointes de consommation. Notamment la trop grande part du chauffage électrique, conséquence d'une politique à courte vue d'incitation, a pour conséquence d'augmenter le risque d'importations d'électricité en périodes de très basses températures. Cette électricité importée participe à l'amplification des émissions de CO₂.

PROPOSITIONS

Malgré la conférence de Rio en 1992 et toutes celles qui l'ont suivie, le monde est encore sur une trajectoire qui augmente le réchauffement climatique. Une inflexion de cette trajectoire est indispensable. En outre, les importations d'énergies fossiles, essentiellement pétrole et gaz, pèsent lourdement sur le déficit de la balance commerciale et sur l'indépendance de l'Europe.

Pour la CFDT, la politique énergétique doit être définie autour des éléments suivants.

AMÉLIORER L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE ET ENCOURAGER LES ÉCONOMIES D'ÉNERGIE

- Mettre en œuvre une politique publique volontariste s'appuyant sur la fiscalité et les subventions.
- Principaux gisements : bâtiments, logements (isolation), transports (développement des transports en commun, ferroviaire, fluvial, consommation des moteurs), processus industriels, usages domestiques...

ENCOURAGER L'UTILISATION DE TOUTES LES FORMES D'ÉNERGIES RENOUVELABLES, SELON LEURS PERSPECTIVES PROPRES ET LEURS COÛTS

Les énergies renouvelables (biomasse, éolien, solaire thermique, photovoltaïque...) se déploieront sur la durée et trouveront, le plus souvent, leur efficacité maximale dans des utilisations décentralisées. Leur coût demeure encore aujourd'hui plus élevé que celui des énergies fossiles ou du nucléaire. Dans ce cadre, le développement des énergies renouvelables dans le mix énergétique devrait conduire à une augmentation du prix de l'électricité, ce qui *in fine* soulève la question de la répartition de la charge tant du point de vue des ménages que des entreprises.

RÉDUIRE LA PART DU NUCLÉAIRE DANS LA PRODUCTION D'ÉLECTRICITÉ

Pour la CFDT, la part du nucléaire doit revenir à un niveau plus raisonnable que le taux atteint actuellement. Une telle situation nous rend trop dépendants d'une technologie unique de production d'électricité et, du fait des caractéristiques techniques des réacteurs nucléaires, ne permet pas d'utiliser le parc français dans les conditions économiques optimales. En effet, les centrales nucléaires ne sont pas bien adaptées aux variations rapides de la demande d'électricité.

Par ailleurs, la CFDT s'oppose depuis toujours à un suréquipement délibéré, relativement aux besoins français, dans l'objectif de poursuivre une politique d'exportation massive d'électricité nucléaire. Or, une part notable de notre production électronucléaire est exportée (entre 5 et 15 % selon les années de 2000 à 2009), correspondant à l'équivalent de la production de plusieurs réacteurs. Ce n'est pas à la France de pallier les besoins des autres pays européens, ni de cumuler sur son territoire l'ensemble des problèmes éthiques, politiques, sociétaux, environnementaux que pose la gestion du nucléaire et de ses déchets. A ce titre, la CFDT considère qu'un stockage sécurisé et réversible des déchets radioactifs relève du principe de responsabilité de chaque pays qui les génère. Par conséquent, la France ne peut pas continuer à stocker en surface sous de simples hangars. C'est tout le sens de notre soutien au laboratoire de stockage géologique des déchets radioactifs de Bure (Meuse/Haute Marne)².

La CFDT revendique de **ramener la part du nucléaire dans la production d'électricité de 78 % aujourd'hui à environ 60 % en 2030, c'est-à-dire à la production en base³. Cette position est construite dans l'état actuel des connaissances technologiques, de structuration des nouvelles filières industrielles, et du niveau de la demande.**

Pour atteindre cet objectif, la fermeture et le non-renouvellement de tranches s'imposent en complément de nouveaux investissements dans les ENR. La CFDT considère que la durée de vie d'une centrale nucléaire ne devrait pas dépasser 50 ans (sous réserve des autorisations de l'ASN). En conséquence, il faut envisager et programmer le démantèlement des installations qui arriveraient en fin de vie à cette échéance.

Dans cette hypothèse, concrètement, Fessenheim devrait fermer en 2027. Un tel délai laisse le temps de négocier et de gérer les transitions industrielles, technologiques et professionnelles tant pour les salariés des sites que pour les sous-traitants. Un tel scénario est donc parfaitement gérable sans rupture majeure, comme le démontre par exemple l'étude du gestionnaire du réseau haute tension français⁴.

Pour la CFDT, la diminution de la part du nucléaire dans le mix électrique doit aussi résulter de la mise en œuvre de toutes les mesures d'économies d'énergie, du développement des énergies renouvelables et de l'augmentation naturelle de la demande.

En conséquence, la CFDT renouvelle son refus de la construction de la seconde tranche EPR à Penly, doublement inutile aujourd'hui. En ce qui concerne la première tranche en cours de construction à Flamanville, la CFDT avait déjà exprimé dans son avis qu'elle considérait cette construction comme prématurée.



CRÉER UNE FILIÈRE INDUSTRIELLE DES ÉNERGIES RENOUVELABLES

Du fait de la domination quasi-exclusive du nucléaire et de certains mauvais choix gouvernementaux, la France enregistre un grand retard dans la filière industrielle des énergies renouvelables et doit importer l'essentiel de ses équipements. Il est donc essentiel de mobiliser tous les moyens publics d'investissement et d'orienter les politiques publiques en vue de la constitution de filières industrielles complètes, qu'il s'agisse des énergies marine, éolienne, photovoltaïque, des agro-carburants, des smart grids, etc. en s'ap-

2. Cf. Un 4 pages sur le laboratoire de stockage est disponible auprès de la CFDT.

3. La « production en base » correspond à un fonctionnement des centrales régulier et continu tout au long de l'année, mais ne répondant pas à un pic dans la demande (saison, températures, heures de pointe) pour lequel le nucléaire est mal adapté.

4. Le gestionnaire du réseau haute tension français (RTE) a étudié un scénario de passage à 50% de nucléaire en 2030. Selon RTE, ce scénario pourrait correspondre à une durée d'exploitation des centrales actuelles de 40 ans avec le remplacement ou la prolongation d'une tranche sur deux. Il demande de nombreuses mesures d'accompagnement en termes de maîtrise de la demande, l'accroissement à 40 GW de la capacité éolienne et à 18 GW de la capacité photovoltaïque ainsi que 10 GW supplémentaires de capacité de pointe ou d'effacement.

puyant sur les fonds publics d'investissement : Oseo, Fonds stratégique d'investissement, Grand emprunt... Les comités de filières et la Conférence nationale de l'industrie (CNI) doivent y prendre toute leur place, de même que les pôles de compétitivité concernés et les Conseils économiques, sociaux et environnementaux régionaux (Ceser) au plan territorial.

DÉVELOPPER LA R&D ET LES PROCESSUS EXPÉRIMENTAUX

Dans le cadre de politiques industrielles et énergétiques nationales et européennes, des défis technologiques sont à relever :

- améliorer les techniques de productions existantes et futures (agro-carburants, biomasse, séquestration et stockage du CO₂, énergie solaire etc.);
- améliorer l'efficacité énergétique dans l'habitat, les transports, les processus industriels, etc.;
- développer des réseaux intelligents.

Stimuler l'innovation verte, c'est donc non seulement préserver un bien public – le climat – en minimisant les émissions de CO₂, mais c'est aussi contribuer au développement d'une activité nouvelle. Il n'y a guère d'évolution spontanée dans le passage des technologies sales aux technologies propres, il faut une combinaison de politiques publiques réglementaire, fiscale et industrielle incitatives pour réorienter la trajectoire de croissance d'un secteur économique, de même que des évolutions du système de formation.

COÛT DE L'ÉNERGIE

Dans le cadre de la politique énergétique proposée ci-dessus (augmentation de la part des énergies renouvelables et diminution corrélative du nucléaire, amélioration de la sûreté), l'augmentation du prix de l'énergie est inéluctable. Cette augmentation devra aussi permettre de financer une politique de recherche ambitieuse. Elle devrait inciter à des économies d'énergie. Outre la réduction de notre consommation, elle permettra de rentabiliser les investissements en faveur de processus nouveaux et d'économies d'énergie, de valoriser les énergies renouvelables et les nouvelles formes d'énergie.

FISCALITÉ ÉCOLOGIQUE

La question de la fiscalité écologique, malgré l'échec de la taxe carbone, reste posée. C'est sans aucun doute par le biais de la réforme générale des prélèvements obligatoires que le sujet doit être abordé. Mais c'est aussi un espace de négociation syndicale sur les plans de déplacement d'entreprises, le chèque transport... L'affectation de la ressource peut concerner les aides aux investissements pour les économies d'énergie (ex. isolation des logements), l'acquisition de produits à faible consommation (voitures, électroménager), les subventions en faveur des renouvelables, l'accès aux nouvelles technologies pour le plus grand nombre, etc.

COHÉSION SOCIALE

Il est nécessaire de mettre en œuvre les mesures qui assureront que l'augmentation du prix de l'énergie n'accroîtra pas les inégalités sociales et assurera aux ménages les plus modestes l'accès à l'énergie. Il existe déjà pour l'électricité un fonds de service public, alimenté par les grands opérateurs, qui permet aux plus démunis de payer leurs facteurs d'électricité et d'éviter les coupures en période hivernale. Pour la CFDT, il est nécessaire d'élargir ce fonds à l'ensemble des composantes de la facture énergétique (gaz, fioul, par exemple). Cela sous-entend que tous les opérateurs de l'énergie y contribuent. Ce fonds pourrait ainsi permettre la mise en place de tarifs sociaux pour une première tranche de consommation ou de tarifs progressifs.

ÉNERGIE ET COMPÉTITIVITÉ DES ENTREPRISES

Les impacts d'une hausse du coût de l'énergie sur la compétitivité des entreprises doivent aussi être pris en compte. Il ne faut pas qu'une telle politique mette nos industriels en difficulté face à des concurrents qui n'appliqueraient pas une politique énergétique responsable. La mise en place d'une fiscalité environnementale permettrait de stimuler l'innovation et d'accroître la productivité. La réforme fiscale devra aussi comporter une forme de taxe d'ajustement aux frontières européennes afin d'intégrer la contrainte de verdissement de l'économie sans pénaliser excessivement les entreprises européennes.

ANNEXES

ANNEXE 1

LE CONTEXTE MONDIAL

MIX ÉNERGÉTIQUE GLOBAL 2010

- Énergies fossiles: 88 % (34 % pétrole, 30 % charbon, 24 % gaz naturel).
- Énergies non fossiles: 12 % (6 % hydro-électricité, 5 % nucléaire, 1 % énergies renouvelables).

Les énergies fossiles représentent encore, et de très loin, la plus grande part de l'énergie consommée dans le monde (88 %).

La part du pétrole, première énergie mondiale, est en train de se réduire en raison du plafonnement de la production pétrolière, alors que le charbon est encore en croissance.

Parmi les autres énergies, seuls le nucléaire et l'hydraulique atteignent des niveaux significatifs. Les autres énergies renouvelables, dominées par l'éolien, ne constituent que 1% de la production mondiale.

LA TENDANCE

La demande d'énergie croît régulièrement pour répondre aux besoins d'une population mondiale qui augmente et dont le niveau de vie progresse. Entre le début et la fin du XX^e siècle, la consommation d'énergie mondiale a été multipliée par un facteur voisin de dix. Cela représente une croissance mondiale de 2,3% par an.

Selon la prospective de l'Agence internationale de l'énergie (AIE), la croissance d'énergie primaire, c'est-à-dire disponible à l'état brut dans la nature, devrait se poursuivre d'environ 36% sur les 27 prochaines années.

La hausse des prix du pétrole va limiter la production de pétrole conventionnel et favoriser le développement des pétroles non conventionnels (sables bitumineux, pétrole extra-lourd, essences synthétiques...).

La demande mondiale d'électricité devrait continuer à croître plus vigoureusement que les autres.

Les combustibles fossiles – pour l'essentiel, le charbon et le gaz naturel – restent prépondérants, mais leur part relative dans le parc électrique diminue. Selon les prévisions, elle passera de 68% en 2008 à 55% en

2035, en raison de l'essor du nucléaire et des énergies renouvelables. Le tournant vers l'adoption des énergies à faibles émissions de CO₂ est particulièrement notable dans les pays de la zone OCDE.

Globalement, en 2035, le charbon demeurera la principale source utilisée pour produire de l'électricité, avec néanmoins une part dans la production de 32 %, contre 41% aujourd'hui.

La part des énergies renouvelables passerait pour sa part de 19% en 2008 à quasiment un tiers en 2035, rattrapant ainsi le charbon. L'augmentation proviendrait principalement de l'éolien et de l'hydroélectricité.

L'électricité photovoltaïque progresse très rapidement, encore que sa part dans la production totale n'atteigne qu'environ 2% en 2035.

La crise nucléaire japonaise a eu pour effet de relancer le débat autour du nucléaire. Dans le monde, les États-Unis, l'Inde, la Russie ou la Chine procéderont à un audit de leurs installations, mais n'envisagent pas l'abandon de leurs programmes et autres projets de construction.

Repère : mix énergétique des États-Unis en 2010

- Énergie fossiles : 92 % (37 % pétrole, 27 % gaz naturel, 23 % charbon).
- Énergies non fossiles : 13 % (8 % nucléaire, 3 % hydro-électricité, 2 % énergies renouvelables).

Les États-Unis consomment 26 % de l'énergie mondiale, pour moins de 5 % de la population mondiale. Le mix est également très largement dominé par les énergies fossiles. Les États-Unis restent cependant les plus gros producteurs d'électricité d'origine nucléaire.

UN OBJECTIF D'UNE LIMITATION DU RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE À 2°C EN 2100

À Cancún, les 192 pays réunis en 2010 sous la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC) ont convenu de poursuivre l'effort multilatéral de lutte contre le changement climatique d'origine humaine. À l'appui de cet effort, ils ont également fixé l'objectif environnemental de contenir l'augmentation de la température mondiale en dessous de 2°C en 2100.

L'énergie est un facteur essentiel du développement économique et social de nos sociétés. Les progrès réalisés au cours du XX^e siècle ont été accomplis grâce à l'utilisation d'une énergie abondante et bon marché, d'une grande souplesse d'utilisation. C'est ce qui a permis notre mode de vie actuel. Cette voie n'est plus durable.

Les émissions de CO₂ liées à l'énergie représentent la majorité des émissions mondiales de gaz à effet de serre.

Parmi tous les secteurs énergétiques, le secteur de l'électricité jouera un rôle central pour atteindre les objectifs de réduction des GES. Il est en effet à l'origine de la plus grande source d'émission de CO₂, avec 38 % de l'ensemble.

Si les émissions étaient divisées par deux au niveau mondial, elles induiraient quand même un réchauffement de l'ordre de 2°C. Pour y parvenir, les pays développés devraient réduire leurs émissions pour que les émergents puissent accéder à des niveaux d'émission plus élevés que maintenant, reflétant l'accroissement de leur richesse. C'est ce qu'on nomme le Facteur 4 : les économies développées devraient réduire leurs émissions de GES par quatre d'ici 2050 pour arriver à stabiliser mondialement les émissions de GES au niveau de 1990, tout en permettant aux économies émergentes d'émettre davantage qu'aujourd'hui.



LE CONTEXTE EUROPÉEN

Union européenne : mix énergétique 2010

- ▶ Énergies fossiles : 79 % (37 % pétrole, 26 % gaz naturel, 16 % charbon).
- ▶ Énergies non fossiles : 21 % (12 % nucléaire, 5 % hydro-électricité, 4 % énergies renouvelables).

La part des énergies fossiles dans le mix de l'UE est sensiblement inférieure à la moyenne mondiale (79 % contre 88 % au niveau mondial), principalement en raison du poids du nucléaire. La part des énergies renouvelables reste encore faible, mais progresse sensiblement. L'utilisation du charbon a diminué de 41 % depuis 1990, avec un effet de substitution en faveur du gaz, qui a accru la dépendance à l'égard des sources d'approvisionnement russes (33 % des importations de pétrole de l'UE et 39 % des importations de gaz en 2007).

France : mix énergétique 2010

- Énergies fossiles : 55 % (33 % pétrole, 17 % gaz naturel, 5 % charbon).
- Énergies non fossiles : 45 % (38 % nucléaire, 6 % hydro-électricité, 1 % énergies renouvelables).

Le mix énergétique français est caractérisé par le poids du nucléaire, le plus élevé au monde (seules la Suède, la Slovaquie et la Suisse dépassent 20 %), **qui lui permet d'afficher une part des énergies fossiles dans sa consommation énergétique de 55 %.**

Seuls trois pays font mieux : la Norvège (35 %), la Suède (36 %) et la Suisse (50 %), grâce à l'hydro-électricité et aux énergies renouvelables.

Allemagne : mix énergétique 2010

- Énergies fossiles : 73 % (36 % pétrole, 24 % gaz naturel, 23 % charbon).
- Énergies non fossiles : 17 % (10 % nucléaire, 6 % énergies renouvelables, 1 % hydro-électricité).

Le gouvernement Merkel a opéré, après Fukushima, un virage stratégique vers l'abandon du nucléaire au plus tard en 2022, au profit des énergies renouvelables et de l'hydroélectricité. Cependant, avant la mise en service de nouvelles capacités, l'arrêt des centrales nucléaires devrait être, au moins à court terme (jusqu'en 2018), compensé par l'ouverture de nouvelles centrales à charbon et au gaz, avec un programme de capture et de stockage des émissions de CO₂. Les énergies renouvelables font déjà l'objet d'un effort de développement poussé, en particulier le solaire et l'éolien.

Royaume-Uni : mix énergétique 2010

- Énergies fossiles : 91 % (35 % pétrole, 41 % gaz naturel, 15 % charbon).
- Énergies non fossiles : 9 % (7 % nucléaire, 2 % énergies renouvelables, 0,4 % hydro-électricité).

Le mix énergétique britannique est l'héritage de l'exploitation des champs pétroliers et gaziers de la mer du Nord, avec une part du non-fossile très inférieure à la moyenne européenne. Cependant, la forte diminution des ressources énergétiques nationales et la volonté de réduire les émissions de gaz à effet de serre ont conduit les gouvernements de ces dernières années à promouvoir une substitution du fossile par les énergies renouvelables (objectif de 20 % d'ici à 2020) et par le nucléaire, qui n'a pas été remis en cause après Fukushima : le programme nucléaire britannique prévoit toujours une extension des capacités. Le gouvernement écossais est cependant opposé à toute nouvelle installation sur son territoire.

Italie : mix énergétique 2010

- Énergies fossiles : 90 % (42 % pétrole, 40 % gaz naturel, 8 % charbon).
- Énergies non fossiles : 10 % (7 % hydro-électricité, 3 % énergies renouvelables).

Le mix énergétique italien témoigne d'un certain retard pris dans le développement des énergies non fossiles, avec une part du fossile comparable à celle du Royaume-Uni, mais sans les mêmes ressources nationales. Un effort de « rattrapage » a cependant été entrepris, avec notamment un doublement des capacités photovoltaïques en 2010 par rapport à 2009. L'Italie dispose dorénavant du 3^e parc européen, après l'Allemagne et l'Espagne. Par ailleurs, le caractère sismique de la péninsule ne laisse aucune chance à un nucléaire sûr. À noter, l'Italie importe 15 % de son électricité, en quasi-totalité de la France via le secteur nucléaire.

LA TENDANCE

Fin 2009, les combustibles fossiles représentaient les trois quarts du mix énergétique européen. Les énergies renouvelables augmentent, mais il reste encore du chemin à parcourir avant d'atteindre l'objectif de 20 % en 2020.

Sur les dix dernières années, la part du charbon dans la production d'électricité a baissé en Europe, passant de 39 % à 26 %, soit une réduction de 13 points. Dans le même temps, le nucléaire passait de 31 % en 1990 à 28 % en 2009. Parallèlement, la part du gaz et des énergies renouvelables dans le mix électrique a progressé respectivement de 14 points pour le gaz (de 9 % à 23 %) et de 6 points pour les ENR (de 12 % à 18 %).

Le rôle du nucléaire dans le mix énergétique européen est aujourd'hui important. L'Europe est actuellement le continent le plus nucléarisé du monde, disposant de 145 réacteurs exploités dans 15 des 27 pays de l'UE. Selon la Commission européenne, il représente près de 28 % de la production d'électricité, soit un niveau proche de celui du charbon (29 %) et supérieur au gaz (23 %) ou aux énergies renouvelables (16 %). Selon l'AIE, cette proportion devrait baisser continûment pour atteindre 24 % en 2030 mais, en termes absolus, la production nucléaire resterait au même niveau qu'en 2005, grâce à un renouvellement significatif du parc nucléaire européen, aujourd'hui vieillissant.

En Europe, plusieurs pays ont remis en cause leurs programmes nucléaires. La **Suisse** a suspendu pour une durée indéterminée les procédures d'autorisation pour la construction de nouvelles centrales et étudie divers scénarios de sortie du nucléaire. L'**Allemagne** a annoncé l'arrêt immédiat pour trois mois des sept réacteurs les plus anciens (construits avant 1980) ainsi qu'un moratoire sur l'application de la loi prolongeant la durée de vie de plusieurs centrales de douze ans en moyenne et, enfin, son choix de sortir du nucléaire à terme. Enfin, l'**Italie** a décidé un moratoire dans son calendrier de retour au nucléaire.

D'autres pays ont annoncé le maintien de leurs programmes nucléaires, tout en invoquant la nécessité de tirer les leçons de l'accident de Fukushima pour la sécurité des centrales.

La **Pologne** a confirmé son ambition de construire un réacteur. La **France** a réaffirmé la pertinence de son choix nucléaire, tout en ordonnant un audit de ses centrales. Le **Royaume-Uni** a jugé prématuré de se prononcer sur une possible remise en cause de ses projets de construction de nouveaux réacteurs. L'**Espagne** a annoncé la révision de la sécurité de ses six centrales et le lancement d'une étude sur les risques sismiques et d'inondations dans le pays. La **République tchèque** n'a pas envisagé d'arrêter ses

deux centrales, mais pourrait remettre en question le projet de nouvelle centrale négocié avec la Russie. La **Finlande** s'est simplement engagée à tirer les leçons pour le chantier de l'EPR français d'Olkiluoto.

En réaction à la crise nucléaire japonaise, l'UE a relancé dans l'urgence la réflexion sur l'opportunité d'apporter une réponse commune aux enjeux de prévention des crises nucléaires. Il a été décidé de mettre en œuvre des stress tests à l'échelle européenne, afin de mesurer la sûreté de chacune des centrales. Les pays voisins de l'Union qui recourent au nucléaire (Suisse, Russie, Ukraine et Arménie) ou qui l'envisagent (Turquie et Biélorussie) sont également invités à participer à cet exercice de simulation.

Des critères harmonisés sur les risques à évaluer durant ces tests devraient être déterminés en concertation avec les autorités de sûreté nationales, ainsi que les entreprises chargées de la construction et de l'exploitation des installations nucléaires. Ceux-ci concernent principalement l'aléa sismique, l'inondation, la perte d'alimentation électrique, la perte de la source de refroidissement, la gestion de crise et le cumul de ces problèmes.

Certains États et la Commission européenne souhaiteraient que soient également pris en compte les risques « humains », tels que les attaques terroristes, etc., ainsi que l'âge des centrales.

Néanmoins, chaque État peut décider de ne pas participer à ces tests, basés sur le volontariat, ou d'établir des modalités différentes pour leur mise en œuvre. Le suivi de ces tests sera assuré par chaque autorité de sûreté nucléaire nationale et évalué par la Commission. Aucune décision n'a été prise quant aux conséquences qui résulteraient d'un test négatif, qu'il s'agisse d'adaptations techniques ou de fermeture de centrales, arbitrages relevant des seuls gouvernements nationaux.

La Commission européenne étudie aussi la possibilité de proposer une révision du cadre réglementaire européen relatif à la sûreté nucléaire, sans attendre son évaluation prévue en 2014. Il s'agirait avant tout d'élever le niveau des normes communes de sûreté et des procédures de contrôle, afin de réévaluer les risques liés à l'activité nucléaire au sens large.

Une possibilité intéressante à explorer pourrait être de mettre en place une autorité de sûreté nucléaire européenne, afin d'appliquer un contrôle uniforme et transparent des dispositifs nationaux dans toute l'Union. Le budget nécessaire pour le fonctionnement d'une telle autorité de contrôle pourrait à ce titre être financé par la création d'une taxe européenne spécifique sur l'électricité produite à partir des centrales nucléaires.

Enfin, les dispositifs liés à la gestion et au stockage des déchets radioactifs de haute activité à vie longue, à la transparence et aux moyens financiers nécessaires pourraient être renforcés.

À n'en pas douter, **l'ensemble de ces mesures aura pour conséquence une augmentation du coût du nucléaire, lequel est aujourd'hui largement discuté.** En effet, il est reproché au nucléaire de ne pas inclure dans ses prix le coût du démantèlement ni celui du retraitement et du stockage des déchets à long terme.

INTÉGRER LA FEUILLE DE ROUTE EUROPÉENNE POUR RÉPONDRE AUX ENJEUX D'UNE POLITIQUE ÉNERGÉTIQUE DURABLE

Dans le cadre de sa communication sur la stratégie énergétique européenne pour la période 2011-2020, la Commission dessine la feuille de route destinée à répondre aux enjeux d'une politique énergétique durable.

Parmi les priorités pour la décennie à venir, cinq aspects primordiaux forment le socle de toute réflexion d'une politique déclinée au niveau national.

- **L'efficacité énergétique** se traduit par un objectif de 20 % d'économies d'énergie fixé pour 2020. Les immeubles, les process, les véhicules et les bureaux éco-efficients sont des exemples de pistes à suivre pour faire des économies d'énergie.
- **La construction d'un marché énergétique intégré** est étroitement liée à la création d'infrastructures (y compris les réseaux intelligents) permettant le transport facile d'électricité et de gaz, ainsi que l'intégration d'électricité renouvelable. Un plan à long terme doit être construit par la Commission européenne sur la base d'une feuille de route sur l'énergie pour 2050. Dans sa feuille de route sur les projets européens dans le domaine de l'énergie d'ici à 2050, la Commission évoque l'importance du rôle des réseaux intelligents¹ au sein des 270 milliards d'euros annuels qui devront être investis chaque année pour atteindre l'objectif de réduction de 80 % à 95 % des émissions de gaz à effet de serre d'ici 40 ans.

A cette fin, Bruxelles a lancé, en avril 2011, une initiative afin d'accélérer les investissements des opérateurs du réseau et le développement des réseaux intelligents. Selon le texte, 80 % des consommateurs devraient avoir accès, d'ici à 2020, à des systèmes intelligents de contrôle de la consommation.

- **L'amélioration de la sécurité et de la sûreté énergétiques** pour les consommateurs inclut la modification de la politique énergétique au profit des consommateurs. Cela suppose, dans un contexte marqué par l'augmentation des prix de l'énergie, la mise en place de mesures visant à neutraliser les effets sociaux négatifs de la hausse des prix de l'énergie, la priorité allant à la réduction des besoins en énergie par l'investissement dans l'efficacité énergétique des logements sociaux et à la fourniture d'alternatives basses énergies abordables pour les consommateurs vulnérables.

- **Le leadership européen en matière de technologies et d'innovation énergétique**

La CES, à cet égard, appelle à une revalorisation des financements publics aux niveaux européen, national et sectoriel, ce qui peut être fait en renforçant l'engagement des États membres à consacrer 3 % de leur PIB à la recherche et au développement et à faire en sorte qu'au moins un tiers de ces fonds proviennent de sources publiques. Il convient par ailleurs de créer un Fonds européen de promotion de la Recherche et Développement (R&D) et d'améliorer les politiques de transfert de technologies afin de stimuler le développement et la diffusion des technologies. Il serait par exemple possible d'améliorer l'efficacité de la R&D en intensifiant l'utilisation des plates-formes technologiques mises en place au niveau européen et la coopération entre industrie et centres de recherche. La participation des syndicats doit être garantie. Ces plates-formes de coopération européenne en R&D doivent disposer de ressources adéquates et leurs conclusions doivent être mises en application.

- **La politique énergétique extérieure commune**

Elle doit être élaborée avec l'objectif de diversifier les sources et les itinéraires d'approvisionnement. Cette politique se traduira par la signature d'accords-cadres sur l'énergie avec des fournisseurs clés et des pays de transit. Diversifier les sources d'approvisionnement suppose une planification stratégique et un rééquilibrage ambitieux en faveur des énergies renouvelables au détriment des énergies fossiles.

Cependant, pour la Commission, les énergies renouvelables ne seront pas capables à elles seules de contribuer suffisamment à réduire les risques de pénurie d'offre énergétique.

Le charbon, distribué de manière plus diversifiée que le gaz et le pétrole, peut fournir une partie de la solution, à condition d'utiliser les technologies de combustion propre et les technologies de captage et de stockage du carbone. Les technologies du charbon propre offrent de bonnes perspectives d'exportation

¹. Réseaux de distribution d'électricité qui utilisent des technologies informatiques, de manière à optimiser la production et la distribution et mettre en relation l'offre et la demande entre producteurs et consommateurs d'électricité.



dans les pays émergents, à condition d'y associer les exigences de santé et de sécurité des travailleurs, notamment en Chine mais aussi en Pologne et en Ukraine.

Pour ce qui concerne le nucléaire, il est essentiel que la prise de décision comme la mise en œuvre se fassent dans la plus grande transparence et démocratie, s'appuyant sur des contributions d'experts et de scientifiques. Cela implique une meilleure protection des salariés de cette industrie et que des règles strictes soient adoptées en matière de sécurité et de traitement des déchets, et que leur respect soit rigoureusement contrôlé.

Comme le rappelle la CES dans sa résolution de décembre 2010 sur la stratégie énergétique pour l'Europe, l'énergie est un facteur déterminant de la compétitivité de l'industrie européenne. Il convient de noter que plusieurs branches de l'industrie (y compris la sidérurgie et la production d'aluminium) situées en dehors de l'Europe bénéficient de prix de l'énergie qui sont jusqu'à 50 % moins élevés qu'en Europe.

Une augmentation considérable du prix de l'énergie en Europe pourrait par conséquent fortement affaiblir la compétitivité et avoir des conséquences négatives supplémentaires sur l'emploi. Aussi convient-il d'intégrer dans toute politique énergétique des mesures permettant d'assurer sur le long terme la compétitivité de l'industrie.

La CES rappelle aussi dans le même temps qu'il est indispensable de prévoir des tarifs sociaux afin de garantir à tous les citoyens vivant en Europe un accès aux services énergétiques essentiels. Par conséquent, il est également indispensable de faire respecter les exigences prévues par les directives sectorielles en termes d'accès universel et abordable à ces services, notamment en y ajoutant des dispositions concernant l'accès à un « service énergétique minimum » visant à prémunir les plus pauvres contre les coupures d'énergie.

ANNEXE 2

LA CFDT ET LE NUCLÉAIRE

« Dans les débats sur l'énergie, les travailleurs sont l'objet d'un double chantage. Les partisans du nucléaire leur affirment que seul un développement rapide de l'industrie électronucléaire permettra à notre économie d'échapper à la pénurie d'énergie et par conséquent au chômage, à la diminution du bien-être ; les adversaires du nucléaire leur décrivent les dangers effroyables qui guettent la santé des travailleurs et les menaces qui pèsent sur l'avenir de la démocratie lorsque notre pays sera couvert par des réseaux de centrales nucléaires². Ce dossier ne cessera d'être présent dans notre réflexion syndicale de plan en plan en passant par le débat public sur le premier EPR en 2005³.

Le développement du savoir-faire français concernant la fission nucléaire et la structuration de l'État pour produire de l'électricité à partir de cette énergie résulte d'une politique menée après-guerre par le Général De Gaulle. Il s'agissait d'une part de maîtriser la matière première nécessaire à la fabrication de la bombe atomique, et d'autre part de développer l'indépendance énergétique de la France⁴.

Pour consolider ses informations sur cette question stratégique, la confédération CFDT crée en 1968 un Comité interfédéral de l'énergie. Celui-ci va alimenter sa réflexion et, dès 1969, la CFDT intervient au Conseil économique et social en demandant l'élaboration d'un plan énergétique français qui inclurait une coordination de diverses formes d'énergie⁵.

À l'automne 1973, le premier choc pétrolier met en évidence la vulnérabilité des économies des pays fortement importateurs de pétrole. Le gouvernement français décide alors, sans même consulter les assemblées, une amplification massive et une accélération de son programme électronucléaire. Elle débouche, à partir de 1974, sur la mise en place très lourde et très coûteuse d'une industrie française complète englobant l'ensemble du cycle du combustible.

La CFDT se dote alors d'un nouveau groupe « Énergie » qui rassemble ses différentes fédérations intervenant sur la filière. Ce groupe élabore des dossiers et prépare les positions confédérales. Un dossier CFDT très documenté est publié en 1975 sous le titre « L'électronucléaire en France »⁶. La confédération CFDT organise des conférences de presse en octobre 1974 pour dénoncer les risques de l'accélération du programme nucléaire et en avril 1975 pour demander l'instauration d'un débat démocratique. La CFDT se positionne alors clairement pour refuser l'engrenage du tout-nucléaire. Face aux incertitudes sur les conséquences écologiques du programme et aux insuffisances en matière d'information et de protection des travailleurs contre les radiations, elle souhaite un moratoire et demande une suspension du projet gouvernemental. De plus, elle refuse le lancement annoncé du surgénérateur Super-Phénix, qu'elle considère comme une nouvelle étape vers le tout-nucléaire⁷.

2. Préface de Michel Rolant, secrétaire national CFDT in Syndicat CFDT de l'énergie atomique, *Le dossier électronucléaire*, Paris, Le Seuil, 1980, 540 p. Le plan Messmer d'installation du nucléaire en France date de 1974. Dès 1975, le SNPEA avait sorti un dossier sur l'électronucléaire.

3. Ainsi que sur la gestion des déchets de longue vie et à forte radioactivité.

4. « Enjeux d'avenir de l'industrie nucléaire » in *Annales des Mines, série Réalités industrielles*, février 2007.

5. Cf. « La CFDT et l'énergie nucléaire », texte en annexe de la note au Bureau national « Énergie : enjeux et perspectives », novembre 1999 (archives confédérales 2 G 258).

6. Ce rapport, qui fera référence sur la question, sera remanié et réédité sous le titre *Le dossier électronucléaire* en 1980 par les éditions du Seuil (archives confédérales 8 H 879).

7. Note du SNPEA/CFDT à tous les militants, 3 mai 1976 (archives confédérales 8 H 880). En 1976, le SNPEA produit le film « Condamnés à réussir » sur les conditions de travail dans l'usine de La Hague.

Cependant, malgré la contestation d'une partie de la société civile, le programme de construction des centrales classiques, d'abord selon le procédé français graphite-gaz, supplanté ensuite par le procédé américain à eau pressurisé (PWR) et complété par celui du surgénérateur, se déroule selon le plan décidé au plus haut niveau de l'État.

Alors qu'un accident grave intervient sur la centrale de Three Mile Island (USA) au printemps 1979, une pétition nationale lancée en juin « Pour un débat démocratique – Pour une autre politique de l'énergie » est soutenue en France par de très nombreux mouvements politiques, des associations écologistes et des mouvements de consommateurs, à l'exception notable du PCF et de la CGT⁸.

En 1980, la Fédération européenne des travailleurs de la Métallurgie exprime une position convergente avec celle de la CFDT concernant ses inquiétudes sur le développement de la filière nucléaire et insiste sur la nécessité impérieuse de développer des énergies alternatives favorables à l'environnement⁹.

L'arrivée de la gauche au pouvoir en mai 1981 est accompagnée d'une effervescence de propositions concernant la politique énergétique du pays¹⁰. Au mois de juin est diffusé un dossier d'une centaine de pages intitulé « Les propositions de la CFDT pour une autre politique énergétique ». Celui-ci est axé sur des mesures d'économie d'énergie et un redéploiement des efforts du pays vers les énergies renouvelables. De fait, le parc électronucléaire français apparaît avoir été largement surdimensionné par rapport aux besoins et le nouveau gouvernement met tout de même un coup de frein à sa construction. Mais le programme est poursuivi et des investissements à La Hague, Creys-Malville et Marcoule confirment les choix antérieurs concernant la filière surgénératrice.

En 1983, la publication du rapport Castaing remet en cause certaines options qui étaient mises en œuvre à La Hague concernant la gestion des combustibles irradiés et confirme certaines prises de positions de la CFDT. La confédération CFDT tente alors de rebondir sur les conclusions de ce rapport et réitère des propositions en 1984 : elle dénonce la politique de retraitement immédiat de certains déchets, qui est susceptible de rendre leur stockage à long terme plus délicat, et réclame des études plus sérieuses concernant le stockage définitif¹¹.

La deuxième moitié de la décennie 1980 est marquée par une plus grande prise de conscience de l'opinion publique française sur les problèmes de sûreté posés par l'énergie nucléaire. Des doutes s'installent aussi sur la crédibilité des informations divulguées à son sujet. L'accident de Tchernobyl, en avril 1986, dont les retombées radioactives sur le territoire français ont été longtemps dissimulées par l'État, ré-ouvre de nombreux débats. Au printemps 1987, une fuite de Sodium à Creys-Malville susceptible d'entraîner un incendie très grave et, quelques jours plus tard, une fuite radioactive à Pierrelatte sèment le trouble et relancent une forte contestation.

La CFDT est toujours préoccupée par la sûreté des installations pour les populations et par la sécurité des travailleurs sur les sites. Mais elle est alors tiraillée entre ses positions confédérales pour une politique plus prudente que celle suivie par le gouvernement et la défense locale de l'emploi dans certains sites dont la fermeture est exigée par les antinucléaires¹². Ainsi, la CFDT ne s'associe pas début 1988 à l'« Appel de Grenoble pour l'arrêt de Super-Phénix, lancé par des associations écologistes et des mouvements de consommateurs, mais la confédération CFDT ne cautionne pas non plus le redémarrage du surgénérateur qui a lieu

8. Dossier de presse présentant la campagne « Pétition nationale Énergie », 27 juin 1979. Ce dossier renferme les lettres adressées par le PCF et la CGT expliquant leur positionnement (archives confédérales 8 H 882).

9. « Pour une pause-débat » in *CFDT Magazine*, n°53, sept 1981 ; « Énergie : parlons clair ! » in *Dossier FGE*, sept 1981 ; Michel Rolant, secrétaire national CFDT, « La fuite en avant » in *Le Figaro*, sept 1981 ; *Propositions de la CFDT pour une autre politique énergétique* (archives confédérales 8 H 1474).

10. Résolution concernant la politique énergétique adoptée par la 4^e Assemblée générale de la Fédération européenne de la métallurgie (Fem) les 30 et 31 mai 1980 à Copenhague (archives confédérales 8 H 1480).

11. CFDT groupe Énergie, « Les propositions de la CFDT sur le surgénérateur, la gestion des combustibles nucléaires irradiés et pour l'emploi », juin 1984 (archives confédérales 8 H 1178).

12. *Syndicalisme Hebdo*, n°2154, 26 mars 1987 ; *CFDT Magazine*, n°117, juin 1987 ; *Syndicalisme Hebdo*, n° 2174, 27 août 1987 ; *Syndicalisme Hebdo*, n° 2197, 11 février 1988 ; *Syndicalisme Hebdo*, n°2242, 19 janvier 1989 ; *Syndicalisme Hebdo*, n°2272, 31 août 1989.

en 1989. Elle préconise alors que le surgénérateur soit conservé pour être utilisé uniquement comme un outil d'expérimentation. Après de nombreux épisodes, ce n'est qu'en 1997 que la fermeture définitive de Super-Phénix sera annoncée par le gouvernement de la gauche plurielle.

En mars 1990, la CFDT organise une conférence de presse pour divulguer le rapport Rouvillois qui dresse un bilan sans connivence du programme électronucléaire de la France. Ce rapport avait été gardé secret par le gouvernement pendant neuf mois. La CFDT exige que soit levé le black-out de l'information politique et technique autour de cette industrie¹³. C'est justement en 1990 que se déroule en France un large débat sur l'élaboration d'un plan national pour l'environnement. La CFDT y rappelle ses préoccupations permanentes concernant la filière nucléaire: renforcement de la sécurité, résolution des problèmes de stockage des déchets, maîtrise des impacts des radiations sur l'homme et l'environnement, nécessité d'une plus grande transparence et d'une concertation. Elle distribue une plaquette de sensibilisation intitulée «La sûreté d'abord».¹⁴

Pendant la décennie 1990, une réflexion sur l'influence de la structure de la filière industrielle et sa gouvernance sur les conditions de sécurité des travailleurs est approfondie. Il apparaît que le recours trop fréquent à la sous-traitance, à l'intérim et aux CDD conduit à une moins bonne application des règles de précaution et à des difficultés de conservation des savoir-faire, qui sont pourtant cruciales dans ce domaine. La CFDT développe alors des revendications pour une meilleure responsabilité sociale des employeurs de la filière nucléaire. Cette préoccupation ne fera que grandir jusqu'à nos jours, avec la segmentation croissante de la filière, sa privatisation grandissante (abandon progressif du monopôle d'Etat) et son internationalisation¹⁵.

C'est à partir de la fin des années 1990 que la confédération CFDT se familiarise progressivement avec le concept de développement durable. Les arbitrages dans les choix énergétiques entre protection de l'environnement, amélioration des conditions d'emploi et contraintes économiques structurent peu à peu les analyses politiques, en particulier avec la prise de conscience par les syndicalistes de la nécessité de lutter contre le réchauffement climatique¹⁶.

Au début de la décennie 2000, la CFDT reste ainsi fidèle à son choix pour une voie médiane entre «pro» et «anti» nucléaires, en prônant de diminuer la part de production d'électricité d'origine nucléaire (du fait du suréquipement français en centrales nucléaires, cette part était déjà à son «plafond technique» de 80% depuis une dizaine d'années), de poursuivre une croissance plus sobre en énergie et de développer massivement les énergies renouvelables¹⁷.

En amont de la loi d'orientation sur l'énergie votée en 2005, les deux années qui précèdent sont jalonnées de nouveaux débats internes à la CFDT sur la prise en compte des enjeux du développement durable dans les options énergétiques. À cette occasion, la confédération CFDT prend position contre le lancement de la fabrication d'un réacteur à eau pressurisée (EPR), considérant que celui-ci n'apporte pas une rupture technologique suffisante. Elle estime qu'il serait plus judicieux d'investir plus fortement dans la recherche d'une quatrième génération de réacteurs, alors que le renouvellement des centrales existantes n'est pas encore nécessaire¹⁸. Elle précise en 2005 qu'une utilisation du nucléaire en base (soit environ les deux tiers de la production) lui paraît être la bonne option¹⁹.

13. *Syndicalisme Hebdo*, n° 2300, 22 mars 1990.

14. *Syndicalisme Hebdo*, n° 2317, 19 juillet 1990 ; *Syndicalisme Hebdo*, n° 2328, 25 octobre 1990.

15. *CFDT Magazine*, n°348, décembre 2008.

16. *La Revue de la CFDT*, n°25, novembre 1999; note au Bureau national «Énergie : enjeux et perspectives», novembre 1999.

17. *Syndicalisme Hebdo*, n° 2776, 20 janvier 2000.

18. Document CFDT pour l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques mars 2003 ; *CFDT Magazine*, n° 294, août 2003 ; *Syndicalisme Hebdo*, n°2969, 19 février 2004.

19. *Revue de la CFDT*, n° 74, novembre 2005.

Cela n'empêche pas qu'en 2005 s'ouvrent les débats publics sur l'implantation d'un EPR à Flamanville (Normandie) et d'une ligne Cotentin-Maine à très haute tension pour la relier au réseau (puisque le site géographiquement plus logique du Carnet, en Pays de Loire, avait reçu auparavant trop d'oppositions locales). Les représentants CFDT font alors part formellement de positions défavorables à ces projets jugés inutiles.

À la même époque, se tient le débat public sur la gestion des déchets nucléaires. La CFDT y aborde les questions de gouvernance de la fin de cycle. Elle exprime le souhait qu'une meilleure information soit délivrée au public et que soit mis en place un gestionnaire des fonds de démantèlement et des déchets doté d'une personnalité juridique distincte de celle des exploitants. Les lois votées le 13 et le 28 juin 2006 vont dans ce sens²⁰.

Le Grenelle de l'environnement lancé en 2007 inaugure une nouvelle forme de débat démocratique en France. La question nucléaire proprement dite n'est pas à l'ordre du jour, mais les enjeux énergétiques sont abordés au travers de la lutte contre l'effet de serre. Une nouvelle fois, la CFDT fait partie des acteurs qui poussent vers une politique plus économe en énergie et vigoureusement orientée vers le développement des énergies renouvelables. Il semble que le message soit enfin mieux pris en compte au plus haut niveau de l'État.

Le suivi de ce processus en 2008 confirme que, pour faire face aux défis environnementaux et géostratégiques, le XXI^e siècle doit voir se développer de nouvelles solidarités au delà des frontières antérieures entre familles de la société civile et entre États. Ainsi François Chérèque et Nicolas Hulot signent ensemble un article dans *Le Monde* en septembre 2008 affirmant que le social et l'écologique ne s'opposent pas et que la dimension européenne est une échelle pertinente pour impulser les politiques ambitieuses nécessaires.

La CFDT approuve en effet les directives européennes concernant les objectifs de proportion d'énergie renouvelable dans le bilan électrique français (21% en 2010) et d'une manière générale les politiques européennes volontaristes en matière de « paquet climat-énergie ».

La confédération CFDT a donc fait preuve d'une certaine constance dans ses positions exprimées depuis quarante ans. Elle n'a jamais été opposée par principe au recours à l'énergie nucléaire dans le mix énergétique de la France, mais a toujours combattu la culture du secret qui entoure cette industrie, ainsi que la technocratie qui a conduit à la mise en œuvre précipitée d'un programme nucléaire démesuré et par conséquent relativement dangereux. Elle s'est donc systématiquement opposée à une politique étatique qui faisait fi du débat démocratique, alors que des enjeux de sûreté des populations et de santé et sécurité des travailleurs sont énormes. S'ajoutent à cela des questions d'éthique par rapport aux déchets radioactifs à très longue vie qui sont laissés aux générations futures, et pour lesquels aucune solution satisfaisante n'a encore été trouvée.

De plus, d'un point de vue pratique, pour contrebalancer la rigidité et la vulnérabilité liées à une trop grande prédominance du nucléaire en France, la CFDT a toujours milité pour un engagement beaucoup plus fort dans le développement des énergies renouvelables.

En ce début de XXI^e siècle, la garantie des diverses sources d'approvisionnement en énergie reste un élément-clé dans les choix politiques. Mais l'analyse stratégique a désormais dépassé l'enjeu d'indépendance nationale ; les choix sont maintenant concertés au niveau européen.

Alors que, comparée aux énergies fossiles, l'énergie nucléaire est perçue aujourd'hui par la société civile et les gouvernements de différents pays de la planète avec plus de bienveillance qu'il y a quelques années du fait de son bien moindre impact sur le réchauffement de la planète, celle-ci est encore loin d'être considérée comme la solution-miracle telle qu'elle avait été présentée par certains scientifiques dans les années 1960.

20. « Enjeux d'avenir de l'industrie nucléaire » in *Annales des Mines, série Réalités industrielles*, février 2007.

En effet, quarante ans plus tard, le « cycle du combustible » ne boucle toujours pas et les déchets radioactifs s'entassent sur la terre sans solution identifiée d'un réel retraitement qui les débarrasserait de leur dangerosité pour la vie. C'est sans doute ce constat qui a motivé les tenants de l'énergie nucléaire en Europe à investir lourdement (et parallèlement aux recherches sur une quatrième génération de réacteurs de fission) dans un programme d'expérimentation de la fusion. La fusion ne porte en effet a priori pas les défauts majeurs de l'industrie nucléaire de la fission.

Cependant, l'expérimentation de la fusion, engagée sur le territoire français avec Iter, ne sera suivie d'un programme de constructions de centrales selon ce procédé qu'au mieux dans la seconde moitié de ce siècle. Par ailleurs, le coût du programme Iter, les réticences financières des États et de la Commission européenne mettent en cause l'avenir d'Iter. On pourrait rajouter à ce doute la position des physiciens des matériaux qui déclarent, avec Charpak, leurs doutes forts sur la possibilité de mettre au point des matériaux supportant la fusion.

Dans ce contexte, face à l'urgence climatique, la préconisation de la CFDT est actuellement de privilégier le rééquilibrage du mix énergétique français avec des énergies renouvelables qui n'émettent pas de gaz à effet de serre, sans attendre une éventuelle réponse définitive par les futures technologies nucléaires.

FUKUSHIMA, LE DOUTE S'INSTALLE

L'accident sismique d'une ampleur historique a mis les réacteurs de Tepco en situation de catastrophe. Le Japon finit par classer Fukushima au niveau 7, niveau de Tchernobyl, même si l'accident n'est pas de même nature ni le modèle des réacteurs de même conception.

La CFDT, avec la CES, a réagi dans un premier temps par rapport aux victimes directes et indirectes.

Dans le même temps, l'Europe décide de passer au crible toutes les centrales européennes. L'échéance est la fin de l'année 2001.

La France lance en même temps une inspection générale de ces 58 réacteurs. L'ASN est l'acteur de cette inspection, en lien avec le HCTISN, où la CFDT est présente et active sur le cahier des charges d'inspection, notamment sur les modes d'organisation du travail dans les centrales ou le centre de La Hague.

Il faut du temps pour avoir un résultat complet des résultats d'inspection et des travaux à faire pour maintenir telle ou telle centrale.

LE RETOUR D'EXPÉRIENCE DU JAPON SERA AUSSI LONG

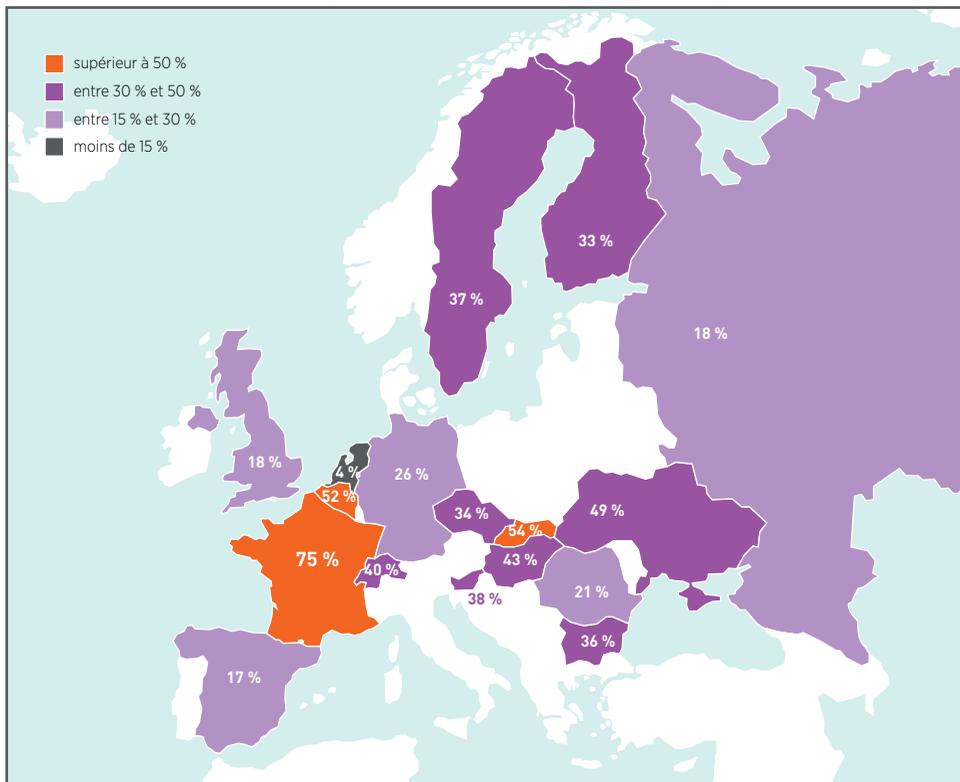
Si les Français ne se montrent pas franchement hostiles au nucléaire, contrairement aux Allemands, les hésitants sont nombreux sur les risques nucléaires et sur leur articulation avec les risques naturels, risques sismiques, inondations, sécheresse ou zonage qui comprend outre une centrale des industries à risque, chimique par exemple.

Pour la CFDT qui entame son débat interne, il faut explorer toutes les solutions possibles sur notre mix énergétique. Par ailleurs, la question des déchets nucléaires n'est pas réglée, le projet Bure donne de bons résultats sur le plan de la recherche, mais l'acceptabilité sociale est à construire, d'autant que le terrain argiliteux serait destiné à recevoir le CO₂ du bassin sidérurgique lorrain.

Les débats sur l'EPR ont permis à la CFDT de construire son discours sur l'EPR, pas d'urgence, Flamanville est prématuré. Les lignes à THT sont rejetées par les Unions régionales interprofessionnelles CFDT des Pays de Loire et de Bretagne.

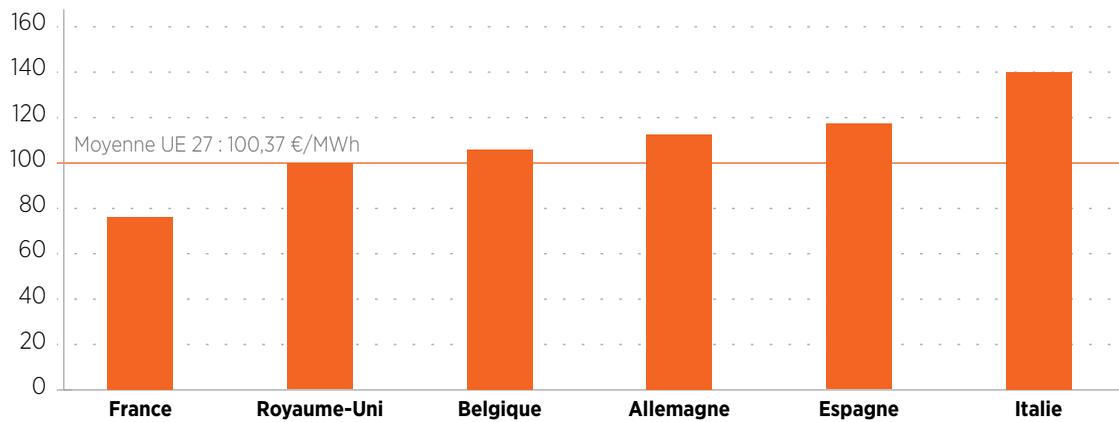
Le débat public sur Penly 3 est repoussé.

Part du nucléaire dans la production électrique en Europe



Part du nucléaire dans la production d'électricité par pays. Données 2009, source World Nuclear Association.

ANNEXE 3

**PRIX DE L'ÉLECTRICITÉ POUR LES ENTREPRISES EN EUROPE**

Source: Eurostat, 1^{er} trimestre 2010.

ANNEXE 4

**LA POLITIQUE ÉNERGÉTIQUE EN ALLEMAGNE :
DES ENSEIGNEMENTS À TIRER SUR LE VOLONTARISME
INDUSTRIEL****NEUF POINTS POUR UNE POLITIQUE D'APPROVISIONNEMENT ÉNERGÉTIQUE DURABLE, AVANT
L'ANNONCE DU VOLTE-FACE SUR LE NUCLÉAIRE**

Le ministre fédéral de l'Économie et de la Technologie, Rainer Brüderle, s'est exprimé, le 6 septembre 2010, pour présenter la proposition du ministère fédéral de l'Économie (BMW) et du ministère fédéral de l'Environnement (BMU) pour le concept énergétique allemand : « Neuf points pour un approvisionnement énergétique durable, fiable et abordable financièrement ». Le gouvernement fédéral y décrit le chemin vers l'ère des énergies renouvelables (ENR), comprenant le développement et la mise en place d'une stratégie globale et d'une orientation à long terme jusqu'à 2050, tout en maintenant une flexibilité essentielle pour les nouveaux développements techniques et économiques.

Les ENR doivent assurer la part principale du mix énergétique de l'avenir, remplaçant peu à peu les sources énergétiques conventionnelles. L'énergie nucléaire est considérée comme une énergie de transition. Le gouvernement fédéral s'appuie ainsi sur une politique énergétique ouverte à l'ensemble des technologies. Ceci comprend tous les secteurs d'utilisation : l'électricité, la chaleur et le transport.

Dans ce cadre, le gouvernement fédéral formule une stratégie globale intégrée. Ainsi, dans le domaine de l'électricité, le développement des ENR doit être abordé en lien avec l'augmentation de l'efficacité énergétique, l'aménagement des réseaux électriques et la construction de nouveaux réservoirs d'énergie. Dans le secteur des bâtiments également, la mise en place de mesures d'efficacité présente un potentiel considérable. Ce n'est que si ce potentiel est exploité que la mise en place des ENR pour l'approvisionnement en chaleur pourra déployer tout son impact.

Les neuf champs d'action essentiels sont les suivants :

- **les ENR comme colonne vertébrale de l'approvisionnement énergétique du futur** : les principaux défis sont le développement de l'énergie éolienne (offshore et onshore), l'exploitation durable et la production de bioénergie, le renforcement de l'utilisation des ENR pour la production de chaleur et de froid, la sûreté d'un développement économiquement rentable, une production et une utilisation des ENR orientées vers le besoin et une meilleure intégration des ENR dans l'approvisionnement énergétique ;
- **l'efficacité énergétique** : exploitation du potentiel d'efficacité dans les logements privés, le secteur public et l'industrie, création d'un fonds d'efficacité par le BMW (500 Mrd EUR par an), renforcement de l'initiative nationale de lutte contre le changement climatique (200 Mrd EUR par an supplémentaires à partir de 2011) ;

- **l'énergie nucléaire et les centrales thermiques fossiles** : énergie nucléaire considérée comme énergie de transition (accord de prolongation de la durée d'activité des centrales nucléaires de 12 ans en moyenne, 8 ans pour les centrales les plus anciennes et 14 ans pour les plus récentes), développement d'un parc (centrales au charbon et au gaz) flexible et plus efficace, accompagnement du développement de la technique de capture et stockage du carbone ou CSC (projets de démonstration, projet de loi, recherche sur l'utilisation du CO2 comme ressource énergétique, analyse des capacités de stockage de l'Allemagne), fin du soutien accordé à la houille ;
- **l'infrastructure du réseau électrique performante et l'intégration des ENR** : aménagement du réseau électrique (développement du réseau avec insertion des ENR, réseaux intelligents, raccordement de l'éolien offshore), aménagement des capacités de stockage (centrales hydrauliques à pompage, centrales à biomasse), nouvelles technologies (air comprimé, stockage d'hydrogène, batteries pour véhicules électriques) ;
- **la rénovation énergétique des bâtiments et les constructions à haute efficacité énergétique** : objectifs de réduction de 20 % du besoin en chaleur d'ici à 2020 et de 80 % d'ici à 2050, parc immobilier neutre en CO2 d'ici à 2050 (amendement de la loi EnEV 2012, standard « émission zéro »), mesures de soutien (programme d'assainissement des bâtiments, soutien aux ENR augmenté de 200 Mrd EUR par an, création d'un programme de soutien communal « assainissement urbain », Städtebausanierung) ;
- **les défis de la mobilité** : électromobilité (objectifs : 1 million de véhicules électriques d'ici à 2020, 5 millions d'ici à 2030 ; plan de développement national, véhicules électriques comme réservoirs potentiels d'électricité), limite d'émission de CO2 pour tout véhicule, soutien des techniques d'hydrogène et des piles à combustible (programme national d'innovation), véhicules fonctionnant au gaz naturel et développement des biocarburants, circulation aérienne ;
- **la recherche énergétique pour l'innovation et les nouvelles technologies** : publication en 2011 d'un programme de recherche en énergie par le gouvernement fédéral (thèmes principaux : ENR, efficacité énergétique, technologies de stockage d'énergie et raccordement au réseau, intégration des ENR dans l'approvisionnement électrique) ; priorité donnée aux projets avec dimension européenne (y compris technique CSC et sûreté nucléaire) ; création de deux initiatives de soutien Réseaux et stockage d'énergie et Constructions solaires, avant concrétisation dans le 6e Programme de recherche énergétique du gouvernement fédéral et augmentation du budget fédéral pour la recherche en énergie de 300 Mrd EUR par an ;
- **l'approvisionnement énergétique dans un contexte européen et international** : la lutte internationale contre le changement climatique et le maintien de la concurrence s'appuieront sur le réseau électrique européen, la libéralisation du marché intérieur, le marché des émissions européen, les réglementations européennes pour l'efficacité, l'électricité verte et le marché, les ENR dans un contexte européen et la sûreté d'approvisionnement en matières premières, l'acceptation et la transparence : plate-forme d'information sur Internet et forum « Approvisionnement énergétique durable ».

LA VOLTE-FACE SUR LE NUCLÉAIRE : RETOUR AU CALENDRIER DE LA COALITION PRÉCÉDENTE

Les conservateurs et libéraux se sont mis d'accord sur un arrêt des réacteurs allemands d'ici à 2022. La plupart stopperont leur activité avant 2021 et les plus récents pourront fonctionner encore un an. Les sept réacteurs les plus anciens, mis à l'arrêt temporairement en mars pour répondre à l'inquiétude due à Fukushima, ne seront pas remis en marche. Neuf mois après l'annonce de la prolongation de la vie de ses dix-sept centrales, le volte-face de la coalition menée par Angela Merkel correspond quasiment à un retour

au calendrier fixé au début des années 2000 par la coalition sociaux-démocrates / verts alors au pouvoir.

Cette décision renforce les interrogations sur le rôle de passager clandestin que pourrait jouer l'Allemagne par rapport à ces voisins en stoppant ses centrales, mais en continuant à importer de l'électricité provenant des centrales des pays voisins. En effet, avant de se passer de nucléaire en 2022, en augmentant drastiquement son recours aux énergies renouvelables et aux centrales à charbon et à gaz, le pays ne peut traverser la décennie sans recourir aux importations afin d'équilibrer son réseau. C'est déjà le cas depuis la fermeture des sept premières centrales, en mars 2011. En 2010, d'après Réseau de transport d'électricité (RTE), la France a exporté 9,4 térawattheures (TWh) en Allemagne, tandis que l'Allemagne exportait 16,1 TWh vers la France. Mais les chiffres se sont inversés depuis le début de l'année 2011 : en avril, le solde exportateur français était de 509 MWh. Et avec l'augmentation de l'usage des ENR en Allemagne, par nature plus aléatoires, les échanges entre les pays aux mix énergétiques différents ne vont sûrement pas diminuer, comme c'est le cas actuellement entre le Danemark éolien et la Suède hydraulique.

C'est là où la problématique du prix devient incontournable. Avec les installations d'appoint nécessaires pour les périodes sans vent ou sans soleil et avec des réseaux électriques suffisamment renforcés, le coût de l'électricité renouvelable pourrait atteindre, selon certains experts, de 100 à 400 € le mégawattheure (MWh), bien plus que les actuels 40 à 50 € / MWh que coûte l'électricité nucléaire. Même si le prix du nucléaire français est renchéri par la maintenance renforcée par le prolongement du parc, l'intégration de nouvelles normes de sûreté et le démantèlement des centrales les plus anciennes, l'électricité pourra coûter bien plus cher dans les pays non nucléarisés.

Le renversement des courbes ne pourra arriver qu'avec la baisse du prix des énergies renouvelables, en raison des économies d'échelle et d'une plus grande efficacité, qui n'interviendront sûrement pas dans la prochaine décennie. Cette montée des prix aura sûrement des conséquences sur la facture des ménages et des entreprises, même si le plan allemand prévoit un important volet sur les économies d'énergie pour compenser cette augmentation unitaire.

Elle aura également des conséquences sur l'unification du marché de l'énergie européen. Sur un marché où les échanges seraient libres et concurrentiels, le prix serait déterminé par les coûts de production les plus élevés. La stratégie allemande aurait donc des conséquences importantes pour l'économie française (à supposer que le gouvernement français libéralise totalement les tarifs) ! Or, pourquoi donc le marché de l'énergie devrait-il être unifié si, pour des raisons politiques, les coûts de production sont très différents ? Autrement dit, pourquoi unifier l'économie si l'on n'unifie pas la politique et les stratégies industrielles ?

POUR COMPRENDRE LA COMPLEXITÉ DU SUJET, UN PETIT RETOUR HISTORIQUE S'IMPOSE

La sortie de l'énergie nucléaire a été décidée pour la première fois en 2000 à la suite d'un contrat passé par la Bundesrepublik avec les opérateurs nucléaires. En s'appuyant sur ce contrat, le gouvernement rouge-vert avait inscrit dans la loi, en 2002, la sortie progressive du nucléaire d'ici à 2022.

Le 28 octobre 2010, le Bundestag a voté la prolongation de la durée de vie de ses réacteurs, en accord avec la majorité de la CDU (Union chrétienne-démocrate) et le FDP (Parti libéral démocrate). Cette modification de la loi portant sur l'énergie nucléaire de 2002 prévoit de prolonger la durée de vie des sept réacteurs construits avant 1980 pour huit ans et d'allonger de quatorze ans celle des dix réacteurs les plus récents.

Au sein même du gouvernement, cette prolongation n'a pas fait l'unanimité. Si un accord s'est fait, en son sein, sur le fait que l'énergie nucléaire devrait être une technologie transitoire, le ministre de l'Environnement, Norbert Röttgen, déclare qu'un « pont61 » de dix ans au maximum serait suffisant, tandis que le ministre de l'Économie, Rainer Brüderle, exige une prolongation d'au moins quinze ans. De plus, les

quatre opérateurs nucléaires n'ont pas voulu accepter un accord qu'un prochain gouvernement pourrait suspendre. C'est pour cette raison qu'ils ont insisté pour que les changements soient contractuels et prévoient des amendes conventionnelles au cas où un nouveau gouvernement modifierait le contrat.

La prolongation de la durée de vie des réacteurs allemands a finalement été votée le 1^{er} octobre 2010 par 309 voix pour et 280 contre au Bundestag. Néanmoins, jusqu'à aujourd'hui, elle ne fait pas l'unanimité. Greenpeace a porté plainte, le 3 février 2011, contre l'autorisation de fonctionnement des six réacteurs les plus anciens en Allemagne. Les Bundesländer de Berlin, de Brême, de la Rhénanie-du-Nord-Westphalie, du Brandebourg et de la Rhénanie-Palatinat ont porté plainte le 28 février 2011 contre une prolongation de la durée de vie des centrales nucléaires. Selon le gouvernement noir-jaune, la révision de la loi de 2002 ne nécessitait pas un vote du Bundesrat (chambre représentant les 16 Bundesländer), étant donné que la politique nucléaire relève de la compétence de l'État fédéral. La modification de la loi sur le nucléaire en 2002 n'a d'ailleurs pas non plus été votée par le Bundesrat. Quelques députés du SPD (Parti social-démocrate) et des Verts ont porté plainte contre le bien-fondé de la loi, critiquant ainsi la procédure de vote.

Les événements au Japon ont changé la donne : le ministre des Affaires étrangères, Guido Westerwelle, a averti, dès le 14 mars 2011, d'une possible suspension de la prolongation de la durée de vie des centrales nucléaires. Le même jour, Angela Merkel annonçait le moratoire de trois mois suspendant cette prolongation.

La situation juridique n'est pas claire dans ce contexte, étant donné que le gouvernement ne peut suspendre une loi adoptée par le Bundestag. En effet, une loi adoptée ne peut être suspendue que par la Cour constitutionnelle. Le ministre de l'Environnement, Norbert Röttgen, cite la loi actuelle (paragraphe 19, alinéa 3) prévoyant la possibilité d'arrêter temporairement des centrales nucléaires si une radiation s'échappait des réacteurs et mettait en péril des vies humaines ou des biens matériels. Or, ceci n'est pas le cas actuellement : il n'y a pas de danger immédiat, selon les experts.

Au-delà de la question du droit constitutionnel, qui a son importance et qui doit être résolue dès que possible, le moratoire permet d'approfondir un débat longtemps mené de manière superficielle et parfois émotionnelle. Ainsi, Stefan Mappus (CDU), en réagissant à la catastrophe japonaise, a évoqué une « césure émotionnelle ». Le gouvernement doit veiller à ce que le débat ne dérive pas à nouveau vers cette tendance en raison des événements et qu'il ne soit pas une simple stratégie électorale.

Le 22 mars 2011, Angela Merkel a annoncé la création de deux commissions afin de discuter de l'avenir de l'énergie nucléaire. La Commission de sûreté nucléaire sera rattachée au ministère de l'Environnement. Le contrôle de sécurité des réacteurs allemands devra être terminé en juin 2011, avant de décider quel réacteur obtiendra un permis d'exploitation. Il pourrait s'ensuivre un durcissement des règles de sécurité pour les opérateurs nucléaires, afin de mieux protéger les centrales contre les attaques terroristes ou aériennes ou de faire face à des catastrophes naturelles comme celle survenue au Japon.

Une Commission d'éthique discutera de la dimension sociétale de la production d'énergie nucléaire. Il sera question d'étudier la position de la population allemande face au nucléaire et de s'interroger sur les modalités d'un approvisionnement énergétique sûr. Cette interrogation en entraîne une autre : le mythe de l'Allemand antinucléaire mais qui souhaite pourtant éviter des prix énergétiques élevés est-il avéré ?

La CDU et le FDP ont longtemps insisté sur les arguments de l'impasse énergétique et de l'explosion des prix. Il fallait donc prolonger la transition de l'énergie nucléaire. Avec l'arrêt temporaire, voire définitif, des centrales nucléaires Isar I, Neckarwestheim, Biblis A et B, Philippsburg 1, Unterweser et Brunsbrüttel, l'Allemagne produira 6,8% de moins d'énergie qu'auparavant. Pourtant les prix n'ont pas encore explosés et aucune panne de courant n'a été enregistrée.

Les experts en énergie ne sont pas étonnés de cet argument, qui s'apparente, pour eux, plutôt à un mythe. Dès 2008, l'Office fédéral de l'environnement a souligné dans une étude que la sécurité d'approvisionnement ne serait pas mise en péril par une sortie du nucléaire en 2020. De plus, les objectifs environnementaux pourraient quant à eux également être maintenus si le gouvernement renonce à la construction de nouvelles centrales à charbon et si l'Allemagne réduit sa consommation d'électricité.

Même si les prix augmentent, comme l'a pronostiqué le gouvernement noir-jaune, l'institut de sondage Emnid a démontré qu'une majorité des Allemands serait prête à payer plus cher une électricité qui ne provienne pas des centrales nucléaires, après la catastrophe qui s'est produite au Japon.

En parallèle à la réflexion sur le nucléaire, le débat sur les énergies renouvelables doit être renforcé. Deux questions cruciales se posent actuellement.

COMMENT FINANCER LA TRANSITION VERS LES ÉNERGIES RENOUVELABLES ?

La loi portant sur le nucléaire avec les modifications de 2010 prévoit des fonds écologiques payés en partie par les opérateurs nucléaires. Ces fonds financeraient une partie de la transition vers les énergies renouvelables. Il était convenu, dans le cadre de la modification de la loi de 2002, que les opérateurs remboursent aux fonds écologiques une partie des bénéfices gagnés grâce à la prolongation de la durée de vie des centrales nucléaires. Le montant devait s'élever à 300 puis à 200 millions d'euros par an. Or, un autre défi se pose actuellement au sein du gouvernement : les critiques des opérateurs nucléaires. En effet, les opérateurs menacent d'arrêter de financer les fonds écologiques au moins pendant les trois mois du moratoire. Selon le gouvernement allemand, ceci serait une rupture de contrat.

COMMENT GÉRER LA QUESTION À L'ÉCHELLE FÉDÉRALE ?

Afin de mettre en œuvre le tournant de la politique énergétique, le gouvernement fédéral est désormais prêt à reprendre des compétences aux Länder. Il est question notamment de la création d'un réseau à l'échelle fédérale qui réservera certains tracés pour la construction des lignes à haute tension. Or, jusqu'ici, les projets ont souvent été retardés car les Bundesländer délivrent les permis de construire à des vitesses différentes. L'agrandissement du réseau de distribution électrique est considéré comme particulièrement important afin de pouvoir transporter une quantité croissante d'électricité produite notamment par le vent.

LA BOÎTE À OUTILS

RETROUVEZ L'ENSEMBLE DE NOS OUTILS EN LIGNE SUR CFDT.FR DANS LA RUBRIQUE BOÎTE À OUTILS RÉGULIÈREMENT MISE À JOUR.

NOS AUTRES AMBITIONS

- **POLITIQUE INDUSTRIELLE:** CONSTATS ET PROPOSITIONS CFDT
- **POLITIQUE FAMILIALE:** CONSTATS ET PROPOSITIONS CFDT
- **FISCALITÉ:** RÉHABILITER L'IMPÔT EN LE RENDANT PLUS JUSTE
- **PROTECTION SOCIALE:** CONSOLIDER SON FINANCEMENT

- **PERTE D'AUTONOMIE:** L'INTERVENTION EN DIRECTION DES PERSONNES ÂGÉES
- **ÉDUCATION:** RÉDUIRE LES INÉGALITÉS
- **SANTÉ:** RÉDUIRE LES INÉGALITÉS D'ACCÈS AUX SOINS
- **FORMATION PROFESSIONNELLE:** UNE STRATÉGIE, DES ACTES
- **LOGEMENT:** CONSTATS ET PROPOSITIONS CFDT

SUR LE MÊME THÈME

- **ARGUMENTAIRE - POLITIQUE ÉNERGÉTIQUE**

Retrouvez l'ensemble de nos outils sur notre site www.cfdt.fr / Boîte à outils